

Edouard Philippe met les retraites et les prestations sociales à la diète

00h15 , le 25 août 2018, modifié à 10h42 , le 26 août 2018



Edouard Philippe annonce que le gouvernement ne va pas augmenté les allocations en suivant l'inflation (Reuters)

Si le RSA bénéficie d'un traitement de faveur, les prestations familiales et les pensions de retraite n'évolueront plus en fonction de l'inflation. Un coup dur pour le pouvoir d'achat

Le gouvernement refuse de parler d'un coup de rabot. Pourtant, les arbitrages dévoilés par [Édouard Philippe](#) dans le *JDD* vont se traduire par un sérieux serrage de vis, en particulier pour les retraités et les familles. Sur le papier, toutes les prestations sociales seront revalorisées en 2019 et 2020. Selon la doctrine macronienne qui vise à donner plus à ceux qui ont le moins, le RSA restera sanctuarisé, tout comme l'allocation spécifique de solidarité (pour ceux qui ont épuisé leurs droits au chômage sous certaines conditions de ressources et d'activité antérieure) : ni gel, ni désindexation. Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, qui avait pointé la faiblesse des économies attendues d'une telle mesure, a donc remporté la mise face à

Bercy. Trois aides bénéficieront par ailleurs de coups de pouce comme le président de la République s'y était engagé : la prime d'activité (+ 20 euros dès novembre puis 80 euros d'ici à la fin du quinquennat) ; le minimum vieillesse (+ 35 euros en janvier et de même en janvier 2020) ; l'allocation adulte handicapé (+ 100 euros d'ici à 2022, dont 40 euros en novembre).

Lire aussi - [EXCLUSIF JDD. Edouard Philippe dévoile les mesures chocs pour le budget](#)

Pendant deux ans, la plupart des prestations sociales n'augmenteront pas avec l'inflation

Mais pour les autres, l'heure de la diète a sonné. En 2019 et 2020, l'ensemble des prestations familiales (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, prime de naissance, complément de libre choix du mode de garde...), **les pensions de retraite**, les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail-maladies professionnelles, ainsi que les aides au logement n'évolueront plus en fonction du niveau d'inflation comme c'était le cas tous les ans, en avril. **Elles ne seront revalorisées que de 0,3% en 2019 et 2020.** Pas suffisamment, donc, pour compenser la hausse des prix, qui bat des records (1,7 % en fin d'année selon les prévisions de l'Insee). Le pouvoir d'achat des ménages risque dès lors d'en prendre un coup.

Mais le gisement d'économies pour le gouvernement est conséquent. Ces prestations sociales indexées sur l'évolution des prix représentent près de 190 milliards d'euros par an. En 2014, Manuel Valls avait décidé de les geler complètement, durant dix-huit mois. Une première fortement décriée par les associations familiales et les syndicats. Gain pour les caisses de l'État ? Deux milliards d'euros. Sauf qu'à l'époque, l'inflation était... nulle.